



MÉDIATHÈQUE
DÉPARTEMENTALE
DE TARN-ET-GARONNE

Lectures et cultures pour tous au cœur de vos territoires

CHARTRE DOCUMENTAIRE

Médiathèque départementale de Tarn-et-Garonne

Pour une politique documentaire raisonnée, concertée et durable



Médiathèque Départementale de Tarn-et-Garonne

7 avenue du 10e Dragons – 82000 MONTAUBAN

Tél : 05 63 03 67 25

Site : <https://mediatheque.tarnetgaronne.fr>

Courriel : mediathequedepartementale@tarnetgaronne.fr

Préambule

La présente charte formalise les principes directeurs de la politique documentaire de la Médiathèque départementale de Tarn-et-Garonne.

Elle a pour objectif de :

- ✓ définir les modalités de constitution, de gestion, de conservation et de communication des collections documentaires ;
- ✓ assurer une offre diversifiée de documents répondant aux besoins et aux intérêts variés des différents publics du territoire de Tarn-et-Garonne ;
- ✓ garantir l'accès à une information de qualité, fiable et actuelle dans tous les domaines de la connaissance ;
- ✓ favoriser la promotion des cultures locales, régionales, nationales et internationales à travers les collections ;
- ✓ encourager l'inclusion, la diversité et la représentativité dans les collections.

Elle sera complétée par un plan de développement des collections (document programmatique fixant de façon pluriannuelle les axes prioritaires de développement d'une collection donnée, dans le respect des orientations et bornes de la charte documentaire), et par divers documents techniques (fiches domaines, statistiques, critères de désherbage) servant à la gestion interne.

Ce document pourra être réactualisé en fonction des besoins émanant du nouveau Schéma Départemental de Lecture Publique à l'horizon 2025.

Textes de référence régissant les collections de la MD82

Les collections de la Médiathèque départementale de Tarn-et-Garonne respectent les textes fondamentaux identifiant les enjeux en matière de lecture publique et servant de référence pour la pratique du métier de bibliothécaire.

Loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (dite « loi Robert »)

Article 1

« Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture. À ce titre, elles :

1° Constituent, conservent et communiquent des collections de documents et d'objets, définies à l'article L. 310-3, sous forme physique ou numérique ;

2° Conçoivent et mettent en œuvre des services, des activités et des outils associés à leurs missions ou à leurs collections. Elles en facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap. Elles contribuent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels ;

3° Participent à la diffusion et à la promotion du patrimoine linguistique ;

4° Coopèrent avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires. Les bibliothèques transmettent également aux générations futures le patrimoine qu'elles conservent. À ce titre, elles contribuent aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion. Ces missions s'exercent dans le respect des principes de pluralisme des courants d'idées et d'opinions, d'égalité d'accès au service public et de mutabilité et de neutralité du service public [...] ».

Article 4

Art. L. 310-3. - Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont constituées de livres et des autres documents et objets nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, tels que des documents sonores et audiovisuels.

Article 5

Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont pluralistes et diversifiées. Elles représentent, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, la multiplicité des connaissances, des courants d'idées et d'opinions et des productions éditoriales. Elles doivent être exemptes de toutes formes de censure idéologique, politique ou religieuse ou de pressions commerciales. Elles sont rendues accessibles à tout public, sur place ou à distance.

Article 6

Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements qui relèvent du domaine privé mobilier de la personne publique propriétaire sont régulièrement renouvelées et actualisées [...] ».

Code de déontologie des bibliothécaires de l'Association des Bibliothécaires de France (2020)

« Le personnel des bibliothèques veille à ce que la pluralité des ressources favorise l'autonomie de chacun, en recherchant l'objectivité et l'impartialité, et en respectant la diversité des opinions. Dans ce sens, il s'engage dans ses fonctions à [...] :

- ne pratiquer aucune censure, garantir le pluralisme, l'esprit encyclopédique et l'actualité des ressources, collections et services ;
- appliquer les dispositions législatives et réglementaires concernant les collections, ainsi que les décisions de la Justice, sans se substituer à celle-ci, notamment celles qui interdisent la promotion de toute discrimination et de toute violence [...] ».

Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques (Mise à jour - 2022)

« Tous les groupes d'âge doivent trouver une offre adaptée à leurs besoins. Les collections et les services doivent inclure tous les types de médias appropriés et les technologies modernes ainsi que les ressources traditionnelles.[...]

Les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale.[...] Les missions-clés suivantes, qui ont trait à l'information, à l'alphabétisation, à l'éducation, à l'inclusion, à la participation citoyenne et à la culture, doivent être au cœur des services des bibliothèques publiques ».

Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques (1991)

« Les collections des bibliothèques des collectivités publiques doivent être représentatives, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales. Elles doivent répondre aux intérêts de tous les membres de la collectivité à desservir et de tous les courants d'opinion, dans le respect de la Constitution et des lois. Elles doivent être régulièrement renouvelées et actualisées ».

I. Missions de la Médiathèque départementale de Tarn-et-Garonne

Créée à l'automne 1971 (alors Bibliothèque Centrale de Prêt), devenue compétence obligatoire du Conseil départemental en 1986, la Médiathèque départementale de Tarn-et-Garonne dessert actuellement une centaine de communes du département, par le biais des échanges à la médiathèque ou par celui de ses services itinérants (navette, médiabus).

Son action s'inscrit dans le cadre du Schéma Départemental de Lecture Publique 2020-2024, voté lors de l'Assemblée plénière du 18 décembre 2019.

Ses missions actuelles sont diverses et complémentaires dans les domaines suivants :

► **l'offre documentaire** : elle complète les collections des bibliothèques du département (documents imprimés, audiovisuels, ressources numériques).

► **la professionnalisation des équipes** : elle élabore chaque année un programme de formations varié destiné aux bibliothécaires salariés et bénévoles du département et autres acteurs de la culture, de la petite enfance, du champ social, engagés dans un projet de lecture publique (formation de base et développement de compétences).

► **la médiation culturelle** : elle propose du matériel d'animation : kamishibaïs, expositions, tapis lecture, jeux, instruments de musique, livres d'artiste...

► **l'ingénierie territoriale** : elle accompagne les projets autour du développement de la lecture publique auprès des bibliothécaires et élus : conseils et aide pour la gestion des collections, accompagnement à la rédaction du Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social (PCSES) et schémas intercommunaux de lecture, soutien et expertise aux collectivités pour la construction, modernisation, réaménagement de bibliothèques, la/l' (ré-)informatisation, l'acquisition de mobilier, la mise en réseau des bibliothèques...

► **les services innovants** : elle accompagne le développement numérique des bibliothèques et soutient l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) dans le cadre d'un Contrat Départemental Lecture signé avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Occitanie en 2023.

► **l'action culturelle** : elle programme des séances cinématographiques dans le cadre du Mois du Film Documentaire à destination des collégiens du département, organise le Média'Tour (concerts en médiathèques), co-programme des projections à l'espace des Augustins, propose des animations dans le cadre de Partir en livre, apporte un soutien logistique au festival de contes « Alors... raconte ! ».

► **la contribution à l'éveil culturel du jeune enfant avec le dispositif Premières Pages** : grand programme de développement de la lecture pour les plus jeunes de 0 à 3 ans, ce dispositif a pour objectif de sensibiliser les familles, notamment les plus fragiles et les plus éloignées du livre, à l'importance de la lecture, dès le plus jeune âge, tout en favorisant la collaboration entre les acteurs du livre et ceux de la petite enfance (prêts de documents et d'outils d'animations, organisation de conférences et spectacles gratuits autour du livre).

► **les actions en direction des publics spécifiques** : elle développe des actions en direction des publics dits empêchés ou éloignés de la lecture :

- partenariat avec la Maison d'arrêt de Montauban pour la formation du bibliothécaire détenu, l'aide à la gestion de la bibliothèque et le prêt de documents ;
- développement des collections adaptées et accessibles : convention avec l'association Valentin Haüy pour l'accès à la plateforme numérique *Éole*, prêts de lecteurs de documents au format DAISY, outils d'aide pour les personnes en situation de handicap face à la lecture (livres DYS, livres en grands caractères, livres en braille...) ; constitution d'un fonds *Facile à lire* (offre de lecture pour les publics en fragilité linguistique, et pour les personnes qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture ou qui ont désappris à lire).

II. Les collections de la Médiathèque départementale

1- Présentation des collections

Les collections de la Médiathèque départementale sont multisupports : livres imprimés et numériques, phonogrammes (CD), vidéogrammes (DVD), livres audio, périodiques, ressources en ligne, jeux, outils d'animation et numériques.

Elles sont regroupées en quatre grands pôles :

▶ **Littérature(s) :**

tous les documents de fiction adultes et jeunesse (romans, albums, bandes dessinées, poésie, théâtre, contes, nouvelles...) sur supports imprimé, numérique, textes lus
les documentaires traitant de la littérature sur supports imprimé, numérique, DVD
les phonogrammes d'études d'œuvres littéraires

▶ **Musique, Cinéma et Spectacles :**

le cinéma de fiction
la musique
le spectacle vivant
les documentaires traitant du cinéma et de la musique sur supports imprimé, numérique, DVD, textes lus

▶ **Savoirs et Connaissances :**

les documentaires adultes et jeunesse sur supports imprimé, numérique, textes lus
les films documentaires **sauf** les documentaires listés dans le pôle *Musique, Cinéma et Spectacles*
et ceux traitant de la littérature
les CD documentaires

▶ **Animation :**

les expositions, kamishibaïs, jeux, tapis lecture, livres d'artistes, instruments de musique, mallettes thématiques, applications numériques.

PUBLICS

Les collections de la Médiathèque départementale sont à destination des publics des bibliothèques municipales et intercommunales du département, des dépôts mairie, des écoles, des publics spécifiques (collégiens, petite enfance, publics empêchés de lire, personnes placées sous main de justice), par conséquent à destination d'un public large et varié, un public enfant et adulte.

Les collections de la Médiathèque départementale sont hors niveau de recherche spécialisée.

OBJECTIFS

- ✓ Assurer la diversité et la pertinence des collections documentaires ;
- ✓ Répondre aux besoins et aux intérêts culturels et éducatifs de la population du territoire ;
- ✓ Promouvoir la diversité culturelle, la tolérance et l'inclusion ;
- ✓ Préserver et valoriser le patrimoine documentaire local, régional et national ;
- ✓ Favoriser l'accès à l'information et la promotion de la lecture.

2- Constitution des collections : pour une offre diversifiée et concertée

2-1 Principes généraux : encyclopédisme, pluralisme et diversité

Les acquisitions sont effectuées auprès de fournisseurs retenus dans le cadre d'un marché public établi pour 4 ans.

La Médiathèque départementale s'engage à offrir une diversité de points de vue, de genres, de formats et de supports pour refléter la pluralité des cultures et des expressions artistiques.

Ainsi, les documents sélectionnés doivent être de qualité, tant sur le plan du contenu que de la forme, présentant un intérêt documentaire, artistique, scientifique ou littéraire.

Les ressources documentaires sont sélectionnées avec soin par les référents de chaque secteur en privilégiant la qualité, la fiabilité et la pertinence des documents et en adéquation avec la politique documentaire de la Médiathèque départementale.

Chaque acquéreur contribue au développement de son fonds et s'engage à y intégrer les nouveaux supports tels que les textes lus et les ressources numériques.

Les acquéreurs utilisent des outils pertinents et variés pour constituer leurs fonds : revues professionnelles, revues spécialisées, presse généraliste, sites professionnels ou spécialisés sur internet, émissions culturelles télévisées ou radiophoniques, catalogues d'éditeurs, offices et sélections bibliographiques des différentes librairies, base bibliographique ORB, échanges avec les professionnels du réseau, catalogue de la Bibliothèque Nationale de France...

La Médiathèque départementale a également défini un plan de développement des collections. Chaque fiche domaine¹ contenue dans celui-ci définit avec précision les orientations et principes d'acquisition, de conservation et de valorisation pour chaque segment documentaire.

Les suggestions d'achat sont également prises en compte lors du renouvellement de la collection. Elles sont acceptées dans la mesure où elles correspondent aux orientations de la politique documentaire, la Médiathèque départementale se réservant le droit de ne pas accepter certaines suggestions.

La Médiathèque n'accepte pas les dons, à l'exception des documents neufs et des ouvrages sur lesquels elle s'est donnée une mission de conservation.

2-2 Critères d'acquisition

2-2-1 Critères d'acquisition pour le secteur jeunesse

Les collections jeunesse sont destinées aux enfants jusqu'à 16 ans.

Elles sont multisupports : livres, livres-CD, périodiques, textes lus, ressources en ligne, livres numériques, textes lus numériques.

À noter, les textes lus sont achetés en un seul exemplaire et viennent compléter les collections.

¹ Fiche domaine type - Annexe I

Les collections jeunesse comprennent :

► des albums et imagiers

Ce segment documentaire propose une collection de livres de fiction constituée d'albums illustrés, de livres d'images et de contes (y compris livres animés, livres pop-up, livres-CD, livres en langue étrangère ou multilingues).

Cette collection offre 2 niveaux de lecture :

- les tout-petits de 0 à 5 ans
- les enfants à partir de 5 ans et jusqu'à environ 10 ans

Ces documents peuvent également intéresser des adolescents et des adultes (ex : classiques de la littérature illustrés).

En règle générale, les albums et imagiers sont achetés :

- en 1 exemplaire pour les livres animés et pop-ups, les livres-CD, les livres en langue étrangère ou multilingues, les albums dits «difficiles» (s'adressant à des enfants à partir de 9-10 ans en raison du sujet abordé, et/ou de la difficulté et de la longueur du texte).
- en 2 exemplaires maximum en fonction de l'intérêt général du livre, de l'originalité du sujet et des illustrations ou si le sujet est régulièrement demandé (ex : cirque, carnaval).

► de la fiction

Ce segment documentaire propose une collection de documents de fiction constituée de romans, récits, contes, livres-cd, livres en langue étrangère et multilingues dans tous les genres littéraires (policier, science-fiction, fantasy, fantastique, histoire...).

Cette collection offre 3 niveaux de lecture :

- les premières lectures pour les lecteurs débutants et jusqu'à 10-11 ans
- les romans pour pré-adolescents de 10-11 ans jusqu'à 13 ans
- les romans pour adolescents à partir de 13 ans. Cette catégorie peut également intéresser les adultes.

Les romans pour enfants (moins de 12 ans) sont achetés en 1 ou 2 exemplaires selon l'intérêt ou le sujet ; les romans pour pré-adolescents (12/14 ans) et pour adolescents (14/16 ans) en un seul exemplaire.

Les romans sélectionnés pour le Prix du Livre 82 sont systématiquement achetés en un exemplaire en version imprimé et en version numérique.

► des documentaires

Ce domaine propose une collection de documents (y compris livres animés et livres-CD) représentant tous les domaines du savoir : philosophie, psychologie, religions, sciences sociales, langues, sciences de la nature, mathématiques, technologies, arts, sports et loisirs, littératures (y compris poésie et théâtre), géographie, histoire.

Cette collection offre 2 niveaux de lecture :

- les enfants et adolescents
- les adultes souhaitant découvrir ou acquérir des connaissances de base dans un de ces domaines.

Les documentaires jeunesse sont achetés en 1 à 3 exemplaires en fonction des sujets (sujets très demandés et qui nécessitent un renouvellement constant des collections : animaux, bricolage, cuisine, géographie, préhistoire, dinosaures, véhicules) et de la qualité (mise en page, quantité de texte, attrait général).

Sur les sujets moins demandés (tels la philosophie et les sciences sociales) et pour livres animés, livres-CD, livres en langue étrangère ou bilingues, un exemplaire est suffisant.

► **des bandes dessinées et mangas**

Ce domaine propose une collection de bandes dessinées de tous types et formats (albums, mangas, romans graphiques, comics, documentaires) et contenus (aventure, humour, histoire, fantasy, science-fiction, policier, fantastique, western, biographie...).

Cette collection offre 2 niveaux de lecture :

- enfants
- adolescents à partir de 12 ans

Les bandes dessinées et mangas (si série courte) pour enfants sont achetés en 3 voire 4 exemplaires, les bandes dessinées et mangas pour adolescents en un seul exemplaire.

Le Palmarès du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême est systématiquement acheté.

2-2-2 Critères d'acquisition pour le secteur adultes

Les collections pour adultes sont multisupports : livres, livres-CD, périodiques, textes lus, ressources en ligne, livres es, textes lus numériques.

Les textes lus sur support CD sont achetés en un seul exemplaire et viennent compléter les collections.

Les collections comprennent :

► **de la fiction pour adultes**

Ce domaine englobe les différentes formes littéraires (romans, nouvelles, théâtre, poésie, contes) ainsi que les différents genres fictionnels (policier, terroir, fantasy, science-fiction, histoire, érotique...).

Les œuvres sélectionnées doivent démontrer une qualité littéraire, qu'il s'agisse de romans contemporains, de classiques de la littérature ou de nouvelles tendances littéraires, appartenant à la littérature française comme étrangère.

Les œuvres ayant reçu des prix littéraires sont privilégiées, mais les ouvrages de vente lente sont tout de même représentés et soutenus. Les achats en théâtre et poésie restent plus à la marge.

Les documents de fiction pour adultes sont achetés en un seul exemplaire. Toutefois, un même titre, selon sa qualité littéraire, peut être acquis sur différents supports ou formes (imprimé, textes lus, livres numériques, grands caractères...). Les grands formats sont priorisés aux formats de poche.

► **des bandes dessinées, mangas et comics**

Ce domaine est composé de bandes dessinées alternatives, de séries, de « one shots » (histoires en un seul tome), d'auteurs incontournables et de nouveaux talents. Concernant les mangas, les séries courtes sont privilégiées.

Ce fonds se présente sous différents formats (albums, mangas, romans graphiques, comics, documentaires) et différents genres (aventure, humour, histoire, fantasy, science-fiction, policier, fantastique, western, documentaire, biographie, fonds érotique +18 ans...).

Les bandes dessinées, mangas et comics pour adultes sont achetés en 1 seul exemplaire.

La Médiathèque départementale encourage la représentation des petits éditeurs dans ses collections notamment dans le domaine de la bande dessinée.

La Médiathèque départementale fait également l'acquisition du Palmarès du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême.

► **des documentaires**

Ce segment documentaire propose une collection de documents représentant tous les domaines de la connaissance : culture générale, philosophie, psychologie, religions, sciences sociales, langues, sciences de la nature, mathématiques, technologies, arts, sports et loisirs, géographie, histoire...

En règle générale, les documentaires sont achetés en un seul exemplaire ; ils peuvent exceptionnellement être achetés en 2 exemplaires sur un sujet sur lequel la production éditoriale est pauvre.

La Médiathèque départementale fait également l'acquisition de « beaux livres » (documents illustrés de plus de 50 €), notamment dans le domaine de l'art, de la géographie et de l'histoire.

Les sources d'information doivent être crédibles, fiables et basées sur des faits vérifiables, en favorisant les ouvrages écrits par des experts reconnus.

Les biographies sont intégrées au fonds documentaires adultes.

Les livres d'exercices, les dictionnaires et usuels sont exclus des acquisitions.

► **Le fonds local**

Le fonds local est constitué de tous les documents (tous supports confondus) traitant du Tarn-et-Garonne. Ils sont achetés en 2 voire 3 exemplaires.

2-2-3 Critères d'acquisition pour le secteur audiovisuel

Les collections du secteur audiovisuel sont multisupports : CD, DVD, ressources en ligne.

Les DVD achetés pour le prêt en bibliothèque disposent des droits de prêt et/ou de consultation sur place et ne peuvent être remplacés par des DVD du commerce en cas de perte ou de détérioration.

Les documents sur disque Blu-ray sont achetés si le titre n'existe pas en format DVD et s'il présente un intérêt pour le fonds.

Ce fonds a pour objectif de proposer une collection de loisirs mais aussi d'éducation et d'initiation au cinéma et à la musique. Il est complété par les ressources en ligne.

Les collections comprennent :

► **des films de fiction pour adultes**

Le domaine films de fiction pour adultes propose une collection de documents audiovisuels qui s'attache à représenter tous les genres de films (films de guerre, films d'aventure et d'action, films historiques, films de science-fiction, films policiers, fictions dramatiques, comédies, court-métrages, séries TV, etc...) et toutes les époques de l'histoire du cinéma, tant dans la production française que dans la production étrangère.

Les achats se portent prioritairement sur le cinéma dit « grand public » sans exclure les films d'auteur ou les films à diffusion plus confidentielle.

Ce domaine intègre également les films du patrimoine. Ce fonds propose une collection de documents audiovisuels axés sur : les « classiques » de la fiction, les films d'auteur, les films expérimentaux. On entend par « classiques », les films qui ont marqué l'histoire du cinéma dans les différents genres, les films représentatifs d'une époque ou d'une esthétique. Cette collection est circonscrite par une liste prédéfinie de réalisateurs².

Concernant les séries télévisées, il a été décidé d'acquérir essentiellement les séries achevées en privilégiant les intégrales. La priorité est donnée aux séries historiques ou cultes, plutôt anciennes. Toutefois afin d'étoffer l'offre et de proposer des titres issus de la production récente, des nouvelles séries peuvent être acquises en privilégiant celles non accessibles en replay sur les chaînes télévisées. Il faut toutefois que ces séries plus récentes soient de qualité (scénaristique, jeu des acteurs...).

Les DVD de films de fiction pour adultes sont achetés en un seul exemplaire.

► des films de fiction pour le jeune public

Le domaine films de fiction jeune public propose une collection de documents audiovisuels qui s'attache à représenter des films de tous les pays et de toutes les époques, aux univers et aux esthétiques variés. Un effort particulier est fait pour acquérir des titres permettant de proposer une offre diversifiée pour éveiller le regard et la curiosité des plus jeunes.

Le fonds est composé de films spécifiquement réalisés pour le jeune public (films pour enfants), de films non spécifiquement réalisés pour le jeune public mais qui ont un réel intérêt pour les plus jeunes (ex : films de Chaplin, Buster Keaton...), de films d'animations permettant de représenter les différentes techniques existantes (papier découpé, marionnettes, pâte à modeler...), de courts métrages et de séries télévisées.

Il s'adresse aux enfants à partir de 3 ans.

En règle générale, les DVD fiction jeune public sont achetés :

- en 1 exemplaire pour les dessins animés télévisés et les titres plus confidentiels
- en 2 exemplaires pour les titres « à succès », pour les dessins animés des studios Disney et Pixar qui restent très peu de temps au catalogue des fournisseurs.

► des films documentaires

Ce domaine propose une collection de films documentaires représentant tous les domaines du savoir : philosophie, psychologie, religions, sciences sociales, langues, sciences de la nature, mathématiques, technologies, arts, sports et loisirs, littératures, géographie, histoire... Il s'adresse au jeune public comme aux adultes.

² Liste intégrée à la fiche domaine Films du patrimoine

Les DVD documentaires adultes sont acquis en un seul exemplaire.

Compte tenu de l'offre quasiment inexistante en documentaires jeunesse, les nouveautés sont systématiquement achetées en 2 exemplaires pour enrichir le fonds.

► **des captations audiovisuelles de spectacles vivants**

Ce domaine propose une collection autour du théâtre, de la danse, de spectacles humoristiques et musicaux pour adultes et enfants. Il s'agit exclusivement d'enregistrements de représentations publiques.

Ces documents sont achetés en un seul exemplaire.

► **des documents sonores**

Ce domaine s'adresse au tout public, adultes et enfants, souhaitant découvrir des artistes (reconnus ou nouveaux talents) et courants musicaux.

Tous les genres musicaux (jazz, rock, chanson française et internationale, musique classique, musique pour enfants, etc.) sont représentés. Ce fonds est régulièrement renouvelé de nouveautés reflétant la production contemporaine sans négliger les titres de référence. La scène régionale d'Occitanie est également soutenue.

Ils sont achetés en un seul exemplaire. Sont exclus des acquisitions : les compilations, les comédies musicales (achetées essentiellement en DVD), certaines œuvres littéraires (théâtre et poésie).

L'offre de musique en ligne proposant tous les styles musicaux vient compléter le fonds.

2-2-4 Critères d'acquisition pour les fonds spécifiques

Outre le fonds général, la Médiathèque départementale de Tarn-et-Garonne dispose de fonds spécifiques, à destination de publics spécifiques : personnes en situation de handicap, sous main de justice ; public professionnel, etc.

► **des collections accessibles et adaptées**

Une attention particulière est portée aux besoins des publics spécifiques (personnes en situation de handicap, d'illettrisme, etc.) dans la forme comme dans le contenu des documents, dans une optique d'inclusion de chacun.

À ce titre, la Médiathèque départementale développe des collections adaptées facilitant l'accès à l'écrit et à l'image des personnes en situation de handicap : livres audio, livres en langue des signes, livres et revues en grands caractères, documents en braille et livres tactiles, films en audiodescription, un fonds culture sourde pour enfants et adultes (albums, livres et DVD), films sous-titrés pour sourds et malentendants, plateformes de ressources numériques adaptées et accessibles.

La Médiathèque départementale propose également :

- un fonds *Facile à lire* : le *Facile à lire* est une démarche qui s'appuie sur une sélection de livres de l'édition courante, accessibles dans leur forme et valorisants dans leur fond. Le fonds *Facile à lire* vise en priorité les adultes en situation d'illettrisme ou d'apprentissage de la langue française, les adultes sans pratiques de lecture ou qui ont perdu l'habitude de lire, et les personnes en situation de handicap (dyslexie, déficience cognitive). Toutefois, les lecteurs confirmés trouvent aussi un grand intérêt dans les sélections proposées par les librairies partenaires et les acquéreurs de chaque secteur.

- un fonds *Facile à Lire* et à comprendre : Le *Facile à lire et à comprendre* (FALC) est une méthode qui a pour but de traduire un langage classique en langage simplifié. Le FALC permet de rendre l'information plus simple et plus claire et est ainsi utile à tout le monde, notamment aux personnes en situation de handicap, dyslexiques, âgées ou encore maîtrisant mal la langue française. Cette méthode peut-être utilisée par tout le monde. Pour qu'un texte ou tout support de communication soit FALC, il doit avoir été lu et compris par des personnes en situation de handicap intellectuel.

- un fonds DYS pour enfants et adultes : collection constituée de textes adaptés facilitant la lecture aux enfants ayant des besoins spécifiques (dyslexie, dyspraxie, dysphasie...).

- un partenariat avec la médiathèque Valentin Haüy qui a pour objectif de renforcer des actions en direction des publics empêchés de lire, du fait d'un handicap ou d'un trouble. Il s'agit également de compléter l'offre de lecture adaptée (braille, vidéos en langue des signes) en permettant aux personnes en situation de handicap et à celles porteuses de troubles de la lecture et des apprentissages, d'accéder à des fonds de livres par un système de téléchargement et d'utilisation de lecteurs spécifiques (lecteurs Victor Reader Stratus) prêtés par la Médiathèque départementale aux bibliothèques partenaires.

Ces collections regroupent tous les supports présents à la Médiathèque départementale : livres, CD, DVD, livres CD, ressources en ligne, textes lus.

L'ensemble de ce fonds est acheté en 1 exemplaire pour les adultes et 3 exemplaires pour la jeunesse ; un même titre pouvant être acheté dans différents supports.

► des documents en langue étrangère et régionale

En 2020, la Médiathèque départementale a décidé de renouveler et d'augmenter son fonds en langues étrangères et régionales. Afin de pouvoir proposer un fonds représentatif, la Médiathèque a fait le choix de limiter les acquisitions aux 5 langues d'étude présentes dans les établissements de Tarn-et-Garonne, à savoir l'anglais, l'italien, l'espagnol, l'allemand et l'occitan.

En 2022, le Français Langue Étrangère (FLE) a intégré les collections.

Ce fonds, allant du niveau CERCL (Cadre européen commun de référence pour les langues) pré A1 à C2, s'adresse prioritairement aux étudiants (de la maternelle aux études supérieures), et aux francophones souhaitant entretenir leurs connaissances d'une langue apprise à l'école mais également au public allophone.

Cette collection est multisupport : livres, CD, DVD, livres CD, ressources en ligne, jeux, outils d'animation.

Les documents sont acquis en un seul exemplaire dans le cadre du hors marché.

► un fonds professionnel

Le fonds professionnel regroupe un ensemble de ressources destinées aux bibliothécaires du réseau et au personnel de la Médiathèque départementale.

Il est composé :

- de documents pratiques autour des différentes thématiques : gestion des collections, médiation, animations, aménagement d'une bibliothèque...
- d'essais sur les problématiques des bibliothèques au XXI^e siècle et sur les évolutions de la profession
- de documents pour la préparation des concours de la filière culturelle.

Les ouvrages du fonds professionnel sont automatiquement achetés en 2 exemplaires.

La Médiathèque départementale propose également une quinzaine de revues professionnelles : *Livres Hebdo*, *Le Matricule des Anges*, *Citrouille*... Le numéro en cours n'est pas empruntable. Un accès à des revues autour de la musique, du cinéma, de la littérature est proposé également en ligne.

► un fonds de conservation partagée

Occitanie Livre et Lecture, organisme régional de coopération pour le livre et la lecture, a mis en place en 2004, un plan de conservation partagée des collections de littérature jeunesse, en partenariat avec des bibliothèques municipales et départementales volontaires, dont la Médiathèque départementale de Tarn-et-Garonne.

Des axes de conservation ont été définis. Il peut s'agir de thèmes, d'auteurs, d'éditeurs ou de collections.

En 2011, la Médiathèque départementale, qui participait à ce plan en tant qu'établissement associé, est devenue établissement ressource pour le fonds professionnel concernant la littérature et les bibliothèques pour la jeunesse et publié avant 1992.

Ce fonds peut être consulté essentiellement sur place à la Médiathèque départementale.

2-2-5 Critères d'acquisition pour les supports d'animation

La Médiathèque départementale met à disposition des bibliothèques, des collèges et des structures petite enfance du département, un catalogue varié d'outils d'animation : kamishibais, tapis de lecture, expositions, instruments de musique, mallettes thématiques, jeux, livres d'artiste, matériel de projection.

Ce catalogue se renouvelle et s'enrichit chaque année en fonction de l'évolution des offres et des demandes. Il est accessible et réservable en ligne sur le portail de la Médiathèque départementale.

Cette offre est complétée par des outils de médiation numérique (tablettes tactiles, dispositifs Makey Makey et Touch Board, livres en réalité augmentée).

Les malles numériques permettent de se familiariser avec du matériel technique, de découvrir des jeux et applications, d'expérimenter et créer, de proposer de nouvelles actions de médiation en bibliothèque.

2-2-6 Place du numérique dans les collections de la Médiathèque départementale

Dans le cadre du Contrat Départemental Lecture signé avec la DRAC Occitanie en 2023, la Médiathèque départementale, offre un accès à des ressources numériques à destination des usagers de l'ensemble des médiathèques du Tarn-et-Garonne (excepté la médiathèque de Montauban qui dispose de ses propres ressources numériques).

Ces ressources sont variées et proposées sous forme de bouquets via des plateformes spécialisées concernant :

- ✓ la vidéo à la demande
- ✓ l'autoformation: langues, soutien scolaire, code et permis...
- ✓ la presse en ligne
- ✓ la musique en ligne
- ✓ la lecture pour les enfants (livres et textes lus)
- ✓ le prêt de livres numériques

Les contenus de ces ressources sont proposés par les différents fournisseurs et sont renouvelés régulièrement.

Chaque année, la Médiathèque départementale réétudie son offre de ressources numériques en fonction des besoins du réseau, du budget attribué, des nouvelles tendances en médiathèque.

Pour les livres et textes lus numériques, l'achat des titres se fait par chaque référent de secteur et est intégré dans la politique documentaire de la Médiathèque. Ils sont acquis via le dispositif du Prêt Numérique en Bibliothèque (PNB).

Les nouveautés sont privilégiées, notamment pour la fiction adulte, afin de permettre aux usagers d'accéder rapidement aux documents sans attendre la disponibilité du support imprimé. Tous les secteurs documentaires sont représentés, exceptée la fiction pour les enfants (proposée via une plateforme numérique de livres jeunesse adaptée également aux enfants présentant des troubles DYS).

La Médiathèque départementale met à disposition des bibliothèques partenaires des liseuses pour le prêt à leurs usagers.

Ces ressources sont accessibles 24h/24, 7j/7 via le portail de la Médiathèque départementale : (mediatheque.tarnetgaronne.fr) et font partie intégrante des collections de la Médiathèque départementale, notamment via la recherche fédérée sur le catalogue en ligne.

Ces collections numériques contribuent à l'attractivité des bibliothèques du département.

2-3 Critères d'exclusion

Conformément à la loi Robert et aux différentes recommandations professionnelles, les documents incitant à la haine, au racisme, à la violence, les documents à caractère prosélytique, émanant de sectes, ou défendant des thèses négationnistes sont exclus des acquisitions.

Les manuels scolaires et les documents de niveau universitaire ou trop spécialisés ne sont également pas acquis.

3- Mieux communiquer, mieux valoriser

3-1 Traitement intellectuel des documents

Les documents sont catalogués et indexés selon des normes professionnelles afin de faciliter leur recherche et leur consultation par les bibliothécaires et les usagers.

La récupération de notices se fait via le serveur Z3950 de la Bibliothèque Nationale de France (si elles existent dans leur catalogue) ou via la base bibliographique ORB et les plateformes des différents fournisseurs.

Il est spécifié dans chaque notice d'exemplaire des codes stats (CS)³ permettant d'affiner la recherche sur le portail et regrouper les documents pour établir des statistiques sur les différents fonds.

Les cotes des différents documents sont formalisées à travers un document⁴ validé par l'ensemble des responsables de secteur ; les bibliothèques peuvent utiliser cette cotation pour leurs collections afin d'unifier leurs fonds avec celui de la Médiathèque départementale.

3 Ces codes stats sont validés pour chaque segment documentaire dans leur fiche domaine correspondante

4 Cotes validées de la Médiathèque départementale – Annexe II

La Médiathèque départementale fournit également aux bibliothèques le fichier de notices bibliographiques des documents empruntés.

3-2 Traitement matériel des documents

Le Département de Tarn-et-Garonne est engagé dans une démarche de développement durable.

Dans ce cadre, la Médiathèque départementale s'est lancée dans l'expérimentation de la non-couverture partielle de certains documents ; principalement les romans sous coffret, les documents à couverture rigides, les documentaires adultes et jeunesse. Ces documents là sont pourvus d'une pastille « zéro plastique ».

La Médiathèque départementale a également supprimé les fiches de prêt à l'intérieur des documents.

Certains fonds sont plus facilement repérables grâce un équipement spécifique (ex : le fonds Grands caractères identifiable avec une étiquette avec une loupe sur la tranche, les logos Facile à lire et FALC ; la cote jaune pour les films du patrimoine...). Ces équipements spécifiques sont signalés dans les fiches domaine concernées.

3-3 Valorisation des collections

La Médiathèque départementale valorise ses collections dans ses locaux, dans le médiabus, sur son portail, par le biais des réseaux sociaux ou tout autre type de communication (newsletter, journal d'information du département, flyers...).

Sur le portail, elle met en avant des sélections thématiques, les coups de cœurs des acquéreurs, des articles sur des fonds particuliers, des outils de médiation pour les professionnels du département via l'espace qui leur est dédié.

La Médiathèque départementale accueille dans ses locaux les professionnels lors d'échanges documentaires. Afin de les accueillir dans les meilleures conditions, les étagères doivent être aérées, la signalétique doit être lisible et efficace.

Les nouveautés, le fonds pour les tout-petits ainsi que les collections Accessibilité sont mis en avant par du mobilier spécifique. Une sélection de documentaires adultes est également proposée pour encourager les bibliothécaires à emprunter davantage ce fonds.

Les référents de secteur peuvent accompagner les professionnels lors des choix documentaires (proposition de sélections bibliographiques, recherches thématiques...).

Afin de promouvoir ses ressources documentaires, la Médiathèque départementale organise également des manifestations culturelles (*le Mois du Film documentaire* autour du film documentaire, *Media'tour* autour de la scène musicale locale) et des formations thématiques à destination des professionnels (ex : séries télévisées, littérature Young Adult, lecture pour les publics empêchés, présentation de nouveautés et outils d'animations...).

4- Politique de conservation

4-1 Principes généraux

La Médiathèque départementale n'a pas vocation à constituer des fonds patrimoniaux sauf dans les cas suivants :

- le fonds local (circonscrit au seul département du Tarn-et-Garonne) ;
- les livres d'artiste ;
- la sélection jeunesse ;
- les ouvrages du plan de conservation partagée Jeunesse ;
- le fonds patrimonial de bandes-dessinées, « Mémoire de la Bande dessinée » .

Les collections sont régulièrement évaluées pour garantir leur pertinence, leur actualité et leur diversité. Les titres obsolètes ou peu consultés sont retirés du fonds (ou « désherbés ») pour faire place à de nouvelles acquisitions.

Un récolement (opération qui consiste à comparer les données du catalogue de la médiathèque avec les documents effectivement présents dans les rayons) par segment documentaire est également réalisé tous les 5 ans.

4-2 Critères de désherbage de la Médiathèque départementale

Le désherbage est une étape essentielle et indispensable du document : elle permet d'offrir aux usagers de Tarn-et-Garonne des documents en bon état, pertinents et actualisés, quel que soit le support.

Cette activité a été validée par les délibérations de la Commission Permanente du 29 septembre 2014, du 7 juillet 2017 et du 24 mai 2022.

Cette opération est menée régulièrement : ainsi, à chaque retour en magasin, les documents sont vérifiés par le responsable de secteur puis remis en rayon ou désherbés le cas échéant. Une vérification annuelle ou pluriannuelle par segment documentaire est également menée.

Le volume des documents supprimés doit, à priori et sauf cas exceptionnel, correspondre au nombre de documents acquis.

Les principes généraux qui guident le désherbage des collections de la MD82 sont les suivants :

- documents en mauvais état matériel
- documents au contenu devenu obsolète
- documents ne faisant que très rarement, ou ne faisant plus l'objet d'emprunt par les usagers
- documents redondants (nombre trop important d'ouvrages sur un même thème ou doublons).

Un tableau contenant les critères de désherbage validés⁵ de la Médiathèque départementale précise dans le détail les critères d'élimination pour chaque type de document et pour chaque secteur.

4-3 Destination des documents dés herbés

Les documents retirés des collections ont quatre destinations :

- le don à des associations, à but de solidarité sociale ou éducative ou œuvrant en matière de coopération humanitaire ;
- la vente lors de la braderie annuelle organisée par la Médiathèque départementale ;
- la mise à disposition de ces documents dans les salles d'attente des Maisons Départementales des Solidarités de Tarn-et-Garonne ;
- le recyclage des documents imprimés.

Conclusion

La politique documentaire de la Médiathèque départementale est pilotée par la direction de l'établissement. Une responsable de la politique documentaire est chargée de l'évaluation de celle-ci et de son amélioration constante en collaboration étroite avec les responsables de secteurs documentaires.

La Médiathèque départementale collecte chaque année les données quantitatives et qualitatives lui permettant ainsi d'analyser son offre documentaire et les usages qui en sont faits :

- volumétrie et âge des collections,
- taux de renouvellement et d'accroissement,
- indicateurs d'usage.

Un suivi régulier des indicateurs d'activité, des suggestions et remarques des bibliothécaires, permet une adaptation des orientations documentaires aux besoins du territoire.

Enfin, afin de permettre la pérennité des collections et répondre au mieux aux besoins de la population du territoire en matière de lecture publique, les différents outils structurant la politique documentaire de la Médiathèque départementale (orientations, axes de développement, fiches domaine...) seront régulièrement mis à jour.

Cette charte documentaire fournit un cadre stratégique pour la gestion et le développement des collections de la Médiathèque départementale de Tarn-et-Garonne, en mettant l'accent sur la satisfaction des besoins du public, la diversité des collections et l'accès équitable à l'information et à la culture.

Annexe I :

Fiche domaine type



POLE : *Nom du pôle*

Secteur : *Nom du secteur*

FICHE DOMAINE : *Nom du domaine*

Définition du domaine :

- Présentation générale
- Support(s)
- Spécificités ?

Objectifs :

- Les missions : Pourquoi constituer et développer ce fonds (Quels sont les enjeux ? Quel lien avec le projet d'établissement ?)

Public(s) visé(s) et niveaux de contenus envisagés :

- Définition du ou des public(s) visé(s)
- Niveaux de contenus

Acquisitions :

- Les critères de choix et d'exclusion
 - Comment ? Offices, choix sur place, ORB... en précisant la fréquence (ex : 1 fois par mois, par an...)
 - Nb d'exemplaires (même édition ou différentes éditions (gros caractères...)
 - ou différents supports (textes lus, numérique)
 - Rachat (si réservé X fois => rachat)

Outils de veille documentaire :

Ex : sites spécialisés...

Paysage éditorial :

Si on l'a (autrement à compléter plus tard)

Traitement du fonds :

- Cotes validées
- Equipement (si spécificités : ex : non couverture, pastilles...)
- Signalisation
- Codes stats

Principes de désherbage :

- Critères d'élimination
- Méthodologie (ex : à chaque retour de documents...)

Analyse du domaine :

Statistiques idéalement sur les 2 dernières années pour voir l'évolution

BUDGET

Domaines /supports	2023	
	BUDGET ALLOUÉ	BUDGET DÉPENSÉ
R		
Textes lus (R)		

2022	
BUDGET ALLOUÉ	BUDGET DÉPENSÉ

FONDS

Domaines /supports	2023				
	TOTAL des exemplaires	TOTAL des titres	Nb d'exemplaires (documents acquis)	Nb de titres (notices) acquis	Nb de documents sortis du fonds
R					
Textes lus (R)					

2022				
TOTAL des exemplaires	TOTAL des titres	Nb d'exemplaires (documents acquis)	Nb de titres (notices) acquis	Nb de documents sortis du fonds

CIRCULATION DES DOCUMENTS

Domaines /supports	2023				2022			
	Nb de prêts	Taux de rotation du fonds	Nb de réservations dans l'année	Nb de réservations affectées dans l'année	Nb de prêts	Taux de rotation du fonds	Nb de réservations dans l'année	Nb de réservations affectées dans l'année
R								
Textes lus (R)								

Médiation et valorisation :

- Formations, portail, magasin...

Objectifs et suivi :

Objectifs	Échéance	Commentaires

Notes et commentaires :

Annexe II : Cotes validées

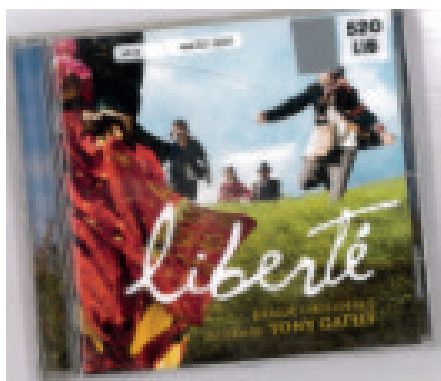
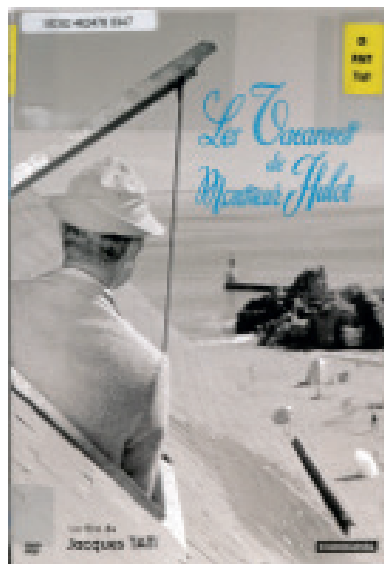
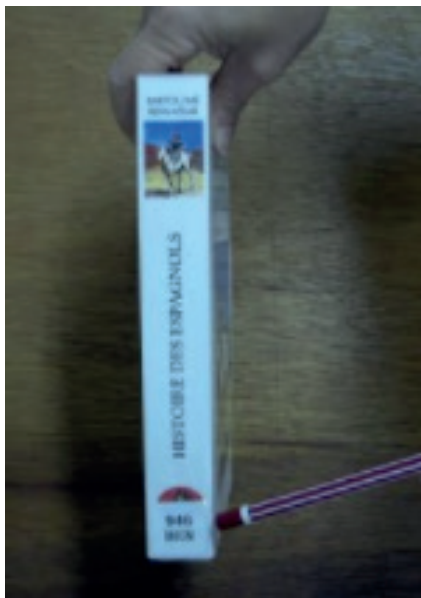
LES COTES DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

Livres, DVD, CD

La cotation consiste à attribuer au document une marque (la cote) définissant sa place dans la bibliothèque.

La cote est l'adresse du document dans la bibliothèque.

NB : les livres accompagnés de CD sont cotés comme les autres livres.



LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE COTE DES OUVRAGES DE FICTION (jeunesse, adultes, bandes dessinées)

Le niveau 1 indique la catégorie à laquelle l'ouvrage appartient (roman, album, bande dessinée...)

Le niveau 2 est constitué des trois premières lettres du nom de l'auteur (pour les livres jeunesse) ou des 4 premières (romans et romans policiers adultes)

Le niveau 3 correspond à la première lettre du titre (les articles ne sont pas pris en compte)

NB : la poésie et le théâtre, bien qu'étant de la fiction, sont cotés en dewey (classe 800 littérature)

LES COTES DU SECTEUR IMPRIMÉS JEUNESSE

Romans

- Ra : romans pour adolescents (à partir de 13 ans) + pastille orange (rangés en secteur adulte)
- RP : romans policiers pour adolescents (à partir de 13 ans) + pastille orange (rangés en secteur adulte.)
- Ea : romans pour pré-adolescents (11/12 ans)+ pastille orange
- E : Romans pour enfants (-11 ans)

Exemple :

E
PEN
o



Albums et Images

- I : albums pour les tout-petits (0-5 ans)
- A : albums pour les plus grands (+ de 5 ans)

Exemple :

A
BLA
c



Documentaires

Ils sont classés selon la classification décimale Dewey.

Le 1er niveau de la cote est la lettre J

Le 2eme niveau est l'indice dewey

Le 3eme niveau est constitué des 3 premières du nom de l'auteur

Auteur : Frédéric Bosc

J
914
BOS



LES COTES DES BANDES-DESSINÉES ET MANGAS

1er niveau :

- X pour les bandes dessinées et mangas pour adultes
- BDA pour les bandes dessinées et mangas pour adolescents (+ pastille orange)
- BD pour les bandes dessinées et mangas tous publics

Le 2eme niveau est constitué des 3 premières lettres du nom du scénariste

Certaines BD jeunesse, accessibles à partir de 12 ans, sont identifiées par une pastille orange +12 sur la couverture.

Exemple :

BDA
RIV
o



Un fonds de bandes dessinées érotiques a été créé en 2018.

Ces documents ont sur la couverture le logo -18.

LES COTES DU SECTEUR IMPRIMÉS ADULTES

Romans

- R pour les romans
- RP pour les romans policiers

Exemple :

R
ECHE
j



NB : La cote Rt désignait jusqu'en 2017 les romans traduits. Cette cote n'est plus utilisée, vous ne la trouverez plus dans notre catalogue mais l'étiquette de cote n'a pas été refaite, vous trouverez encore dans nos rayons des livres portant cette cote. Les romans traduits sont identifiables sur le catalogue en ligne avec le genre « littérature traduite ».

Documentaires

Ils sont classés selon la classification décimale Dewey .

Le 1er niveau de la cote est l'indice dewey

Le 2eme niveau est constitué des 3 premières du nom de l'auteur

Exemple :

641.86
ROU



Biographies et autobiographies

On classe les biographies et autobiographies au domaine dewey dans lequel la personne biographiée s'est illustrée.

1er Niveau : indice Dewey

2eme Niveau : les 3 premières lettres du nom de la personne biographiée

Exemple :

941
ELI



Fonds local

On classe ici les livres sur le Tarn-et-Garonne

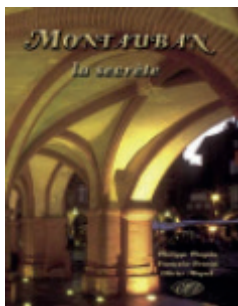
Le 1er niveau est FL

Le 2ème niveau l'indice dewey

Le 3ème niveau est constitué des trois premières lettres du nom de l'auteur

Exemple :

FL
914.47
MIQ



LIVRES EN LANGUES ÉTRANGÈRES OU BILINGUES JEUNESSE ET ADULTES

Le 1er niveau permet de préciser le genre et il est identique à celui des autres documents :

Pour les livres jeunesse : A, I, E, Ea, Ra, J,

Pour les bandes dessinées et mangas : BD, BDA, X

Pour les livres adultes : R, RP, FL, indice dewey

Le 2eme niveau correspond à la langue :

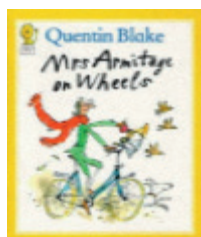
(An) : livres en anglais

(Es) : livres en espagnol

Le 3° niveau correspond aux trois premières lettres du nom de l'auteur ou à l'indice dewey pour les documentaires

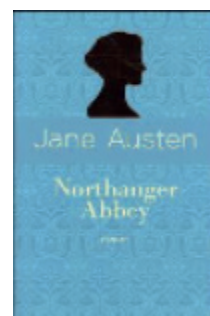
Pour un album de Quentin Blake :

A
(An)
BLA



Pour un roman de Jane Austen :

R
(An)
AUS



Pour un documentaire adultes :

641.56
(An)
OLI



LES COTES DES DVD

Les films de fiction

1er niveau : D

2eme niveau : les 3 premières lettres du réalisateur

NB : Les films appartenant au patrimoine cinématographique ont en 2eme niveau de cote les lettres **PAT**.
Les 3 premières lettres du réalisateur apparaissent en 3eme niveau.

Exemples :

Les enfants du marais :

D
Bec



Orange mécanique :

D
PAT
Kub



Les séries télé

1er niveau : D

2eme niveau : TV

3eme niveau : les 3 premières lettres du titre de la série

Exemple : Peaky blinders

D
TV
Pea



Les DVD documentaires

1er niveau : D

2eme niveau : indice Dewey

3eme niveau : 3 premières lettres du réalisateur

Exemple :

D
368
Moo



Les DVD jeunesse sont identifiés par une étiquette rouge apposée à côté de la cote.

LES COTES DES CD AUDIO

Selon les genres musicaux, les cotes sont décomposées en deux ou trois niveaux :

- 1er niveau : l'indexation de la classification des phonogrammes
- 2eme niveau : Les trois premières lettres de l'auteur ou du titre suivant les classes

Exemples :

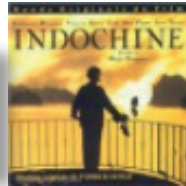
Un cd de Georges Brassens :

**099
BRA**



Le CD de la B.O. du film Indochine :

**520
IND**



1er niveau : le 1er chiffre de la classification des phonogrammes

- 2eme niveau : les trois premières lettres de L'auteur ou du titre suivant les classes
- 3eme niveau : les indices des différentes tables de la classification des phonogrammes

Exemples :

Un CD de Blues de BB King :

**1
KIN
10**



Un CD de concertos pour piano de Mozart :

**3
MOZ
9.11**



Annexe III : Critères de désherbage

POLITIQUE DE DÉSHERBAGE DE LA MD82



MÉDIATHÈQUE
DÉPARTEMENTALE
DE TARN-ET-GARONNE

Classe 000 : Généralités			
Subdivisions	Critères d'élimination	Destination	Observations
004 à 006 informatique ; programmation	3 ans	pilon	
010 Bibliographie	3 ans	pilon	
020 Bibliothéconomie et lecture	5 ans	pilon	Exception : fonds pro jeunesse antérieur à 1992 (Plan régional de conservation partagée)
070 Média	5 ans	pilon	Sauf intérêt historique conservation illimitée dans la limite de l'état matériel du doc
090 Manuscrits et livres rares	5 ans	pilon ou don ou braderie	Sauf intérêt historique conservation illimitée dans la limite de l'état matériel du doc
Autres 000	5 ans	pilon ou don ou braderie	

Classe 100 : Philosophie et psychologie			
100 à 199	Œuvres philosophiques et ouvrages théoriques : illimité		Sous réserve de leur état matériel
130 Phénomènes paranormaux	5 ans	Pilon ou don ou braderie	
150 Psychologie	Ouvrages théoriques et essais : illimité ouvrages pratiques 10 ans	Pilon ou don ou braderie	Sous réserve de leur état matériel
180 Philosophie ancienne, médiévale, orientale	Dictionnaires : 10 ans Thèmes et courants philosophiques, œuvres philosophiques : illimité	Pilon ou don ou braderie	Sous réserve de leur état matériel

Classe 200 : Religion

200 à 299 Religion	Textes sacrés: illimité	Pilon ou don ou braderie	Sous réserve de leur état matériel. Rachat.
	Ouvrages historiques : 10ans		
	Secteurs à évolution rapide (témoignages, etc.) : 5 ans	pilon ou don ou braderie	

Classe 300 : Sciences sociales

300 à 399	Beaux livres, textes classiques (essais, théorie), ouvrages de réflexion, intérêt historique : illimité		Sous réserve de leur état matériel
310 Statistiques générales	Annuaire et statistiques démographiques 2 ans	pilon	
320 Science Politique	Pamphlets politiques 5 ans	Pilon ou don ou braderie	
330 Économie politique	331 : 4 ans	Pilon ou don ou braderie	
	332 à 339 : 3 ans	Pilon ou don ou braderie	
340 Droit	3 ans	pilon	
350 administration politique et science militaire	3 ans	Pilon ou don ou braderie	
360 Problèmes et services sociaux, associations	361 : 5 ans	Pilon ou don ou braderie	
	362 et 363 : 3 ans	Pilon	
	364 et 365 : 5 ans	Pilon ou don ou braderie	
	366 : 3 ans	Pilon	
370 Éducation- Enseignement	3 ans sauf grands ouvrages de pédagogie : illimité	Pilon ou don ou braderie	Sous réserve de leur état matériel. Rachat.
380 Commerce, com- munications, transport	5 ans	Pilon ou don ou braderie	
390 Coutumes, étiquette, Folklore	395 : 5 ans	Pilon ou don ou braderie	
	398.2 : illimité sauf critères de redondance et critère matériel.	Pilon ou don ou braderie	

Classe 400 : Langues			
400 à 499	illimité		Sous réserve de l'état matériel du document
440 Langues romanes français	447-448 : voir redondance et état matériel	Pilon ou don ou braderie	
	449 : illimité (FL)		

Classe 500 : Sciences naturelles et mathématiques			
500 à 599	Beaux-livres et ouvrages d'intérêt historique : illimité		
510 Mathématiques	10 ans	Pilon ou don ou braderie	
520 Astronomie	5 ans	Pilon ou don ou braderie	Sauf intérêt historique illimité dans la limite de l'état matériel
530 Physique	10 ans	Pilon ou don ou braderie	
540 Chimie	10 ans	Pilon ou don ou braderie	
550 Sciences de la terre	5 ans	Pilon ou don ou braderie	Sauf beaux-livres et intérêt historique illimité dans la limite de l'état matériel
560 Paléontologie	10 ans	Pilon ou don ou braderie	
570 Sciences de la vie Biologie	5 ans	Pilon ou don ou braderie	
580 Plantes	10 ans	Pilon ou don ou braderie	
590 Animaux	10 ans	Pilon ou don ou braderie	

Classe 600 : Technologie			
600 à 698	Biographies, théories de chercheurs, intérêt historique, beaux-livres, ouvrages de référence : Illimité Dictionnaires 10 ans Guides 5 ans	Pilon ou don ou braderie	Sous réserve de l'état matériel du document
610 Médecine	5 ans sauf 611 anatomie : 10ans	Pilon ou don ou braderie	

620 Ingénierie	10 ans		Sauf intérêt historique illimité ex : livre sur la 2CV
630 Agriculture	5 ans	Pilon ou don ou braderie	
640 Économie domestique et vie familiale	641 cuisine traditionnelle 10 ans cuisine à la mode (verrines, tapas) 5 ans	Pilon ou don ou braderie	
	642 à 649.1 5 ans	Pilon ou don ou braderie	
650 à 680	10 ans	Pilon ou don ou braderie	
690 Construction des bâtiments	5 ans	Pilon ou don ou braderie	

Classe 700 : Arts Beaux-Arts et Arts décoratifs

700 à 799.2	Beaux-livres, ouvrages de référence, intérêt historique, textes théoriques, dictionnaires : illimité		Dans la limite de l'état matériel du document
700 à 760	10 ans	Don ou braderie ou pilon	
770 Photographie	5 ans	Pilon ou don ou braderie	
780 Musique	10 ans Documentaires et biographies sur les « classiques » dans les différents genres musicaux : illimité	Pilon ou don ou braderie	Dans la limite de l'état matériel
790 à 799.2 Arts du spectacle, loisirs et sport	10 ans	Pilon ou don ou braderie	
	796 Apprentissage d'un sport : 10 ans Actualité sportive 5 ans	Pilon ou don ou braderie	

Classe 800 : Littérature et technique d'écriture

800 à 899	Illimité Vérifier études sur auteurs et œuvres		Dans la limite de l'état matériel du document
	Anthologies et dictionnaires 15 ans	Pilon ou don ou braderie	

Classe 900 : Géographie et histoire			
900 à 929	Beaux-livres, intérêt historique : illimité		Dans la limite de l'état matériel du document
910	Récits de voyage : 10 ans Guides de voyage : 5 ans	Pilon ou don ou braderie	
920 Biographies, généalogie, emblèmes, insignes	10 ans	Pilon ou don ou braderie	
930 à 999	illimité		Dans la limite de l'état matériel du document
	930.1 préhistoire : 15 ans	Pilon ou don ou braderie	
	940 à 999 : titres comprenant les mentions « jusqu'à nos jours », « actuel » : 5 ans	pilon	

ROMANS			
Les classiques (liste à établir) ex : Flaubert ; Julien Gracq ; Henry James ; S.Sweig auteurs morts depuis plus de 70 ans + auteurs XXe	Illimité, œuvres complètes si possible	pilon ou don ou braderie	Dans la limite de l'état matériel
Les contemporains (caractéristiques notamment d'un courant ou une époque) ex: Françoise Sagan ; F.Nourrissier	Jusqu'à 10 ans (sauf mauvais état matériel à éliminer) : on ne conserve pas d'œuvres complètes mais quelques œuvres marquantes Plus de 10 ans : Distinguer par genres romanesques (sociologique/historique) Taux de rotation, nombre de prêts sur les 3 dernières années; nombre de titres par auteur	Don ou braderie ou pilon	Passage en « classique » et rachat ou bien pilon ou don
Les contemporains à la mode, auteurs prolixes (qui sortent en moyenne un roman par an) ex: Musso, Lévy, Nothomb,...	Dernière production ou roman qui a fait date ou 2 dernières productions pour auteurs prolixes	Pilon ou braderie ou don	Passage éventuel en catégorie 2

ROMANS POLICIERS ET SF

<p>Même répartition entre classiques et contemporains que pour les romans R</p> <p>Classiques : W.Collins, Chesterton, R.Chandler, D.Hammett, A. Christie, Conan Doyle, P.Highsmith; G.Leroux ; E.A.Poe</p> <p>Contemporains : PD James ; J.le Carré; Stephen King...</p> <p>A la mode : H.Coben ; Fred Vargas, Patricia Cornwell</p>	<p>Rajouter comme critères : l'édition</p>	<p>Pilon ou don ou braderie</p>	<p>État matériel : ne peut être le seul critère : cf RP : livres format poche, coll.Série noire, Grands détectives, etc. (pages jaunes à l'origine)</p>
--	---	---------------------------------	---

FICTION JEUNESSE

<p>Romans et Albums (A+I)</p>	<p>Illimité conserver au maximum 2 exemplaires 3 exemplaires si c'est un grand classique</p>	<p>Pilon ou don ou braderie</p>	<p>Dans la limite de l'état matériel du document</p>
--------------------------------------	--	---------------------------------	--

FONDS LOCAL

<p>Limiter les acquisitions au seul Tarn-et-Garonne</p>	<p>Ne se déshebe pas sauf rééditions régulières, parutions annuelles, textes (guides, etc.) avec mises à jour régulières</p>		<p>Rachat du document quand l'état matériel le nécessite</p>
--	---	--	--

BD

<p>BD classiques (établir la liste)</p>	<p>Pour les classiques : garder tous les titres</p>	<p>Pilon ou don ou braderie</p>	<p>Rachat des classiques quand l'état matériel le nécessite</p>
<p>Autres BD</p>	<p>Taux de rotation, nombre de prêts État matériel du document Ne pas garder tous les titres</p>		

MANGA

Pas de désherbage hormis état matériel

